

**DECLARATION DE CONFORMITE INCERT
D'UNE INSTALLATION D'ALARME INTRUSION
DELIVREE PAR L'ENTREPRISE DE SECURITE
CERTIFIEE SOUS LE N° INCERT**



**INCERT CONFORMITEITSVERKLARING
VAN EEN INBRAAKALARMINSTALLATIE
AFGELEVERD DOOR EEN
BEVEILIGINGSONDERNEMING INCERT
GECERTIFICEERD ONDER N° B1628**

Nous soussignés déclarons que l'installation à l'adresse mentionnée ci-dessous est conforme aux prescriptions de la note technique T 015-2 du CEB.
Wij ondergetekenden verklaren hierbij dat de installatie op het hieronder vermeld adres conform is aan de technische nota T 015-2 van het BEC.

Nom de l'utilisateur
Naam van de gebruiker

Web & Co
SPRL

Type d'activité
Uitgeoefende activiteit

Conseil en système
Information

Adresse :
Adres :

Av. Yéndbe Gramme,
13.
4280 Hannut

Référence de l'installation dans le
registre de l'entreprise de sécurité :
Referentie van de installatie in het
register van de beveiligingsonderneming:

D. 15388
Aps 869393

Caractéristiques de l'installation Eigenschappen van de installatie

Théorique / Theoretisch Effectif /Effectief

Grade de risque

Risicograad

- > du risque principal > van het hoofdrisico
- > du 1ier risque annexe (*) > van het 1ste bijrisico (*)
- > du 2ième risque annexe (*) > van het 2de bijrisico (*)
- > du 3ième risque annexe (*) > van het 3de bijrisico (*)

-----	<input checked="" type="checkbox"/>
-----	<input type="checkbox"/>
-----	<input type="checkbox"/>
-----	<input type="checkbox"/>

<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Oui - Ja Non - Neen

- Sirène extérieure – Buitensirene
- Raccordement à une centrale de surveillance – Verbinding met een meldkamer

<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>

Nom de la centrale de surveillance – Naam van de meldkamer :

(*) si applicable – indien van toepassing

Contrat d'entretien
Onderhoudscontract

Date :
Datum :

22/12/2006

Références : BE11-20061222-HER-Web
Referenties : Bo-869393-V01

Notes et/ou remarques éventuelles concernant l'installation – Eventuele nota's en/of opmerkingen betreffende de installatie

Cachet de l'entreprise
certifiée

TYCO FIRE & Security
ADT Security Services SA/NV
Sales Department
Pastoor Cooremansstraat 3
1702 GROOT - BIJGAARDEN
Tel.: 02/481.08.00
Fax: 02/481.75.40

Date de la déclaration - Datum van de verklaring :

08/01/2006

Stempel van de
gecertificeerde firma

Responsable conception :
Verantwoordelijke ontwerp :
Signature – Handtekening :

Responsable exécution :
Verantwoordelijke uitvoering :
Signature – Handtekening :

c. Herremans
L. Ghoul



Bruxelles : 126, b^e 12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles
 Mons : Parc Initialis - 2 - Avenue Descartes - 7000 Mons
 Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe

Tél : 02/245.46.95 Fax : 02/215.12.78
 Tél : 065/32.15.51 Fax : 065/32.15.77
 Tél : 04/234.17.00 Fax : 04/234.17.80

Compte Bancaire : 340-0298168-28 T.V.A. BE 0406.671.312

- CONFIDENTIEL -

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

(Contrôle effectué selon la procédure interne PRO-INS-E-01).

Rapport N° : 11.06.02.1913
 Date du Contrôle : 19.12.02
 Propriétaire Nom-Prénom : M. Pursey
 Adresse : Nic

Personne responsable de l'exécution du travail :

Nom-Prénom : M. Lempereur

N°TVA/N°C.Ident. : 602 907 557

Adresse de l'installation : Yve Zendooy Gramme 4280 Hamme

TYPE DE CONTROLE :

- Examen de conformité d'une installation électrique BT et TBT domestique effectué sur base des prescriptions du RGIE :
- Contrôle avant mise sous tension - Contrôle d'une installation existante avant remise en service.
- Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution, effectué sur base des prescriptions du RGIE.

TYPE D'INSTALLATION :

Unité d'habitation Parties communes Autres : Habitation R.C.Z., soumise à : l'Art.86 l'Art.87 du RGIE.
 Distributeur : Yve Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 230 V.

Alimentation tableau principal : 6 X 10 mm². Protection raccordement : 6.3 A. (In max. à prévoir)

Colonne d'alimentation : 6 X 10 mm². Interr-Sect.Général : / A.

Nombre de tableaux : 1. Nombre de circuits terminaux : 4 R_E = 2.5 Ω R_{GEN} = 100 MΩ.

Type prise de terre : boucle piquets -

Différentiels	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés
	<u>6.3</u>	<u>3</u>	<u>0.3</u>	<u>Bois</u>								
	<u>6.3</u>	<u>3</u>	<u>0.3</u>	<u>4</u>								

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
<u>2</u>	<u>Disj. statut</u>	<u>2.5</u>			
<u>2</u>	<u>10 20A</u>	<u>2.5</u>			

MANQUEMENTS (INFRACTIONS / REMARQUES) :

Travaux nécessaires
Dom. équipotentialles n'existent pas certains non placés

NOTES :

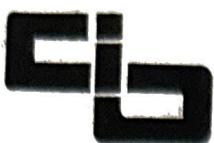
- Le différentiel général : était plombé n'a pu être plombé a été plombé n'est pas plombable absence de différentiel
- Les schémas ont été signés n'ont pas été signés absence de schémas

CONCLUSIONS :

- L'installation est conforme. La prochaine visite est à prévoir avant le : 20.01.03
- L'installation n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements (i/r) constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
- Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme avant la (re) mise en usage de l'installation.

L'inspecteur (Nom+signature)
 Pour CIB-asbl

Le demandeur (Nom+signature)



- CONFIDENTIEL -

Contrôle Industriel Belge

a.s.b.l.

Bruxelles : 126, b^e 12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles
 Mons : Parc Initialis - 2 - Avenue Descartes - 7000 Mons
 Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe

Tél : 02/245.46.95
 Tél : 065/32.15.51
 Tél : 04/234.17.00

Fax : 02/215.12.78
 Fax : 065/32.15.77
 Fax : 04/234.17.80

Compte Bancaire : 340-0298168-28 T.V.A. BE 0406.671.312

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

(Contrôle effectué selon la procédure interne PRO-INS-E-01).

Rapport N° : 23172 / 12 / 1982

Personne responsable de l'exécution du travail :

Date du Contrôle : 19.12.82

Nom-Prénom : M. Lempinske

Propriétaire Nom-Prénom : M. Pirnay

N°TVA/N°C.Ident. : 602 / 907 557

Adresse : H.C.

Adresse de l'installation : Rue Tenode Gramme
4280 Hamm

TYPE DE CONTROLE :

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT et TBT domestique effectué sur base des prescriptions du RGIE :
- B) Contrôle avant mise sous tension Contrôle d'une installation existante avant remise en service.
- C) Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution, effectué sur base des prescriptions du RGIE.

TYPE D'INSTALLATION : APP étage

Unité d'habitation Parties communes Autres : , soumise à : l'Art.86 l'Art.87 du RGIE.
 Distributeur : Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 230 V.

Alimentation tableau principal : 4 X 100 mm². Protection raccordement : 63 A. (In max. à prévoir)Colonne d'alimentation : 1 X 100 mm². Interr-Sect.Général : A.Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 11 R_E = 15 Ω R_{GEN} = 100 MΩ.Type prise de terre : boucle piquets -

Differentiels	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _A en A	Circuits protégés
	63	3	0,3	100								
	63	3	0,102	3								

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
7	219 1601	301			
3	2019	201			
1	3203	4/2			

MANQUEMENTS (INFRACTIONS / REMARQUES) :

Il y a :

Il y a :

Il y a :

NOTES :

- Le différentiel général : était plombé n'a pu être plombé a été plombé n'est pas plombable absence de différentiel
- Les schémas ont été signés n'ont pas été signés absence de schémas

CONCLUSIONS :

- L'installation est conforme. La prochaine visite est à prévoir avant le : 20.2.1983.
- L'installation n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements (i/r) constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
- Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme ayant la (re) mise en usage de l'installation.

L'inspecteur (Nom+signature)

Pour CIB-asbl

Le demandeur (Nom+signature)